

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 25 MAI 2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 25 mai à 20 heures dans le lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 16 mai 2023

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise et Mrs BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David

Excusé et procuration : M. VOLLE Jean-Luc à M. GOSSE Pascal

Absente non excusée : Mme BRUNEL Isabelle

Secrétaire de Séance : M. GROS Cyril

N° 20/2023

OBJET : CONVENTIONS DE PARTENARIAT CSC LE PALABRE ET ASA D'AUBENAS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les conventions de soutien financier des centres sociaux culturels Le Palabre et ASA d'Aubenas pour la période 2023-2025.

Afin que les familles puissent accéder aux offres de loisirs proposées par les deux associations, la commune doit être signataire des conventions garantissant sa contribution au coût de la journée animation enfant qui est de 45 €.

Après déduction de la participation des familles et des aides de la CAF de l'Ardèche, un reste à charge de 23 € (au lieu de 10 € depuis janvier 2023) par journée doit être couvert par les communes de résidence des familles.

La proposition de subvention concerne les inscriptions des enfants de la commune lors des mercredis scolaires et des vacances scolaires.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer les conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions de soutien financier des centres sociaux culturels Le Palabre et ASA d'Aubenas pour la période 2023-2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

